
Etaient présents : Jean-Yves BONY, Jean-Pierre CINQUALBRES, Louis CHAMBON, Jean-Marc DELBOS, François DESCOEUR, André DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Pierre MENNESSON, Jean-Louis FAURE, Régine BREUIL, Martine PANI, Jean-Noël PARRA et Marc SEPCHAT.

Excusés :

Ordre du Jour

- 1 - Gouvernance de la Communauté de communes
 - Présentation de la méthode de travail
- 2 - Finances :
 - Comptes administratifs 2021 et Budgets 2022 - Présentation des premiers éléments
 - Programmation Contrat Cantal Développement 2022-2027
 - Fonctionnement de la ligne de trésorerie - information
 - Office du tourisme - Taxe de séjour - Création d'une régie de recettes
 - Office du tourisme - Taxe de séjour - Modification des périodes de recouvrement de la taxe
 - SEM Salers Développement - Apport en compte courant d'associé
- 3 - Marchés publics
 - ONIRIKA :
 - Actualisation marché de travaux Arboricorde
 - Aménagement du site du pont des eaux - Avenant marchés de travaux - lots 2 & 3
 - Curage de Filtres plantés de roseaux - Groupement de commande
 - Opération de revitalisation du territoire - Étude stratégique et pré opérationnelle/Lancement de la consultation
 - Base de loisirs de Longairoux - Attribution marché maîtrise d'œuvre
 - Conception circuit VTT : Présentation du devis négocié
- 4 - Affaires diverses
 - Bornes de recharges véhicules électriques : projet départemental
 - Aide à la création d'un circuit touristique - Commune de Saint Vincent de Salers
 - Association Dériv'chaines : Demande de participation pour l'entretien des chemins VTT

1. Gouvernance de la Communauté de communes - Présentation de la méthode de travail

Le Président présente aux élus la méthode de travail qu'il veut appliquer pour la durée restante de ce mandat. En effet, il souhaite l'implication des élus communautaires et s'engage à une communication régulière avec les communes.

Le président veut mettre en avant le travail des différentes commissions pour co-construire les projets de demain. Les agents de la collectivité devront accompagner cette démarche.

Il sollicite quelques élus pour s'impliquer dans la communication de la collectivité.

➔ Martine PANI et Jean-Yves BONY sont désignés

2. Finances

Comptes administratifs 2021 et Budgets 2022

Le Président présente les éléments des comptes administratifs 2021 qui seront proposés au vote lors du Conseil Communautaire qui aura lieu le lundi 11 avril.

Budget principal :

Budget : 39300 - CCPS - Principal					
Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	4 784 969,80 €	4 159 618,83 €	- €	4 159 618,83 €	
Recettes	4 784 969,80 €	4 163 303,71 €	260 682,78 €	4 423 986,49 €	
Résultats	- €	3 684,88 €	260 682,78 €	264 367,66 €	- €

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	3 502 107,28 €	1 990 254,61 €	745 925,85 €	2 736 180,46 €	128 255,00 €
Recettes	4 248 033,13 €	2 091 360,85 €	- €	2 091 360,85 €	128 255,00 €
Résultats	745 925,85 €	101 106,24 €	- 745 925,85 €	- 644 819,61 €	- €

Budget Ordures Ménagères :

Budget : 39301 - Ordures ménagères					
Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	1 337 248,63 €	1 289 944,32 €	- €	1 289 944,32 €	
Recettes	1 337 248,63 €	1 309 508,66 €	73 053,95 €	1 382 562,61 €	
Résultats	- €	19 564,34 €	73 053,95 €	92 618,29 €	- €

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	434 296,31 €	157 814,68 €	- €	157 814,68 €	
Recettes	434 296,31 €	196 067,12 €	206 886,15 €	402 953,27 €	
Résultats	- €	38 252,44 €	206 886,15 €	245 138,59 €	- €

Budget Transport scolaire :

Budget : 39304 - Transports scolaires					
Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	67 000,00 €	54 442,70 €	- €	54 442,70 €	
Recettes	67 000,00 €	57 837,29 €	- €	57 837,29 €	
Résultats	- €	3 394,59 €	- €	3 394,59 €	- €

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	- €	- €	- €	- €	
Recettes	- €	- €	- €	- €	
Résultats	- €	- €	- €	- €	- €

Budget Bâtiment relais GBL :

Budget : 31400 - GBL					
Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	229 284,49 €	94 250,98 €	71 410,02 €	165 661,00 €	
Recettes	229 284,49 €	116 999,70 €	- €	116 999,70 €	
Résultats	- €	22 748,72 €	- 71 410,02 €	- 48 661,30 €	- €

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	146 373,90 €	107 495,71 €	32 874,20 €	140 369,91 €	
Recettes	146 373,90 €	85 196,18 €	- €	85 196,18 €	
Résultats	- €	- 22 299,53 €	- 32 874,20 €	- 55 173,73 €	- €

Budget Coopérative de Saint Bonnet de Salers :

Budget : 39305 - Coopérative					
Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	900 998,49 €	177 075,69 €	48 150,20 €	225 225,89 €	
Recettes	900 998,49 €	473 006,46 €	- €	473 006,46 €	
Résultats	- €	295 930,77 €	- 48 150,20 €	247 780,57 €	- €

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	802 348,29 €	206 750,13 €	564 982,83 €	771 732,96 €	
Recettes	802 348,29 €	128 935,97 €	- €	128 935,97 €	
Résultats	- €	- 77 814,16 €	- 564 982,83 €	- 642 796,99 €	- €

Budget Assainissement non collectif :

Budget : 39302 - Assainissement non collectif					
Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	144 957,50 €	85 656,54 €	40 002,37 €	125 658,91 €	
Recettes	144 957,50 €	54 389,18 €	- €	54 389,18 €	
Résultats	- €	- 31 267,36 €	- 40 002,37 €	- 71 269,73 €	- €

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	180 007,75 €	3 873,18 €	52 138,38 €	56 011,56 €	
Recettes	180 007,75 €	34 455,11 €	- €	34 455,11 €	
Résultats	- €	30 581,93 €	- 52 138,38 €	- 21 556,45 €	- €

Budget Assainissement collectif :

Budget : 39303 - Assainissement collectif					
Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	938 270,10 €	696 382,67 €	- €	696 382,67 €	
Recettes	938 270,10 €	852 519,89 €	- €	852 519,89 €	
Résultats	- €	156 137,22 €	- €	156 137,22 €	- €

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	2 180 673,94 €	472 226,46 €	325 673,05 €	797 899,51 €	
Recettes	2 180 673,94 €	655 417,98 €	- €	655 417,98 €	
Résultats	- €	183 191,52 €	- 325 673,05 €	- 142 481,53 €	- €

Budget Isotoner :

Budget : 39306 - Isotoner					
Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	50 100,00 €	80,00 €	- €	80,00 €	
Recettes	50 100,00 €	- €	- €	- €	
Résultats	- €	80,00 €	- €	80,00 €	- €

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2021	Report des antérieurs	Cumuls	Restes à réaliser
Dépenses	1 035 000,00 €	- €	- €	- €	
Recettes	1 035 000,00 €	- €	- €	- €	
Résultats	- €	- €	- €	- €	- €

Le Président présente ensuite quelques éléments de la construction budgétaire 2022.

- Une fiscalité en évolution positive liée à la progression des bases (Source : DGFIP)

Produits	Réalisé 2021	Données Services de l'État pour 2022	Évolution
Contributions directes TH-TF	1 054 558,00 €	1 110 296,01 €	5,29%
CVAE	189 258,00 €	162 938,00 €	-13,91%
Taxe surface commerciale	11 497,00 €	11 497,00 €	0,00%
Imposition forfaitaire Ets	82 505,00 €	83 747,00 €	1,51%
Etat compensation CFE	95 537,00 €	125 003,00 €	30,84%
Etat compensation bâti et non bâti	7 200,00 €	7 132,00 €	-0,94%
Etat compensation	835 169,00 €	859 317,00 €	2,89%
	2 275 724,00 €	2 359 930,01 €	3,70%
Reversement sur FNGIR	- 840 840,00 €	- 840 840,00 €	0,00%
	1 434 884,00 €	1 519 090,01 €	

Type de fiscalité	Base 2021	Base 2022
Fiscalité	871 538,00 €	969 200,00 €
Fiscalité foncier bâti	7 628 692,00 €	7 944 000,00 €
Fiscalité foncier non bâti	1 018 061,00 €	1 052 000,00 €

- La Dotation Globale de Fonctionnement (source : AMF)

Population 2022 : 8 665

Population DGF 2022 : 11 422

Population 2021 : 8 711

Population DGF 2021 : 11 450

	Réalisé 2021	Données Services de l'État pour 2022	Évolution
Dotation d'intercommunalité	338 439,00 €	367 449,00 €	8,57%
Dotation de compensation	157 802,00 €	154 339,00 €	-2,19%
	496 241,00 €	521 788,00 €	5,15%

- Le besoin d'équilibre des budgets annexes

Besoin des budgets annexes - Participation du BP			
	Prévu 2021	réalisé 2021	Prévision 2022
OM			
GBL	94 784,79 €	96 700,00 €	115 235,60 €
Isotoner			
COOP	631 633,03 €	253 300,00 €	464 516,42 €
ANC	- €	- €	122 851,68 €
Asst	358 096,21 €	255 000,00 €	26 083,73 €
TS	17 000,00 €	- €	36 000,00 €
	1 101 514,03 €	605 000,00 €	764 687,43 €

Le rythme de facturation des loyers pour la brasserie devrait à terme rendre autonome ce budget annexe. L'évolution du tarif du m3 d'eau (1.65 € au lieu de 1.51 €) va également permettre de dégager de nouvelles recettes sur le budget assainissement collectif et ainsi moins solliciter le budget principal.

En ressources humaines, des réflexions seront menées sur l'évolution des carrières et du régime indemnitaire des agents et sur l'amélioration de la fonction accueil/ressources humaines insuffisamment dimensionnée aujourd'hui. Ces éléments seront inclus dans la proposition de budget.

Programmation Contrat Cantal Développement 2022 – 2027

Le dispositif de soutien financier Contrat Cantal Développement permet la réalisation de projets d'équipement structurants en lien avec la stratégie de développement du territoire et le Projet pour le Cantal.

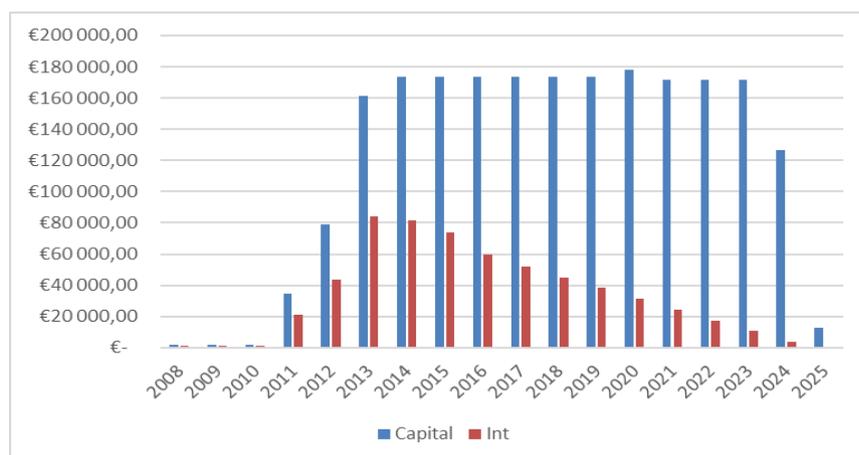
Le Président donne la liste des projets émanant des commissions thématiques et qu'il sera proposé d'intégrer à ce contrat (Base de Loisirs et camping de Longairoux, logements passerelles, espace de coworking, hall économique, centre de loisirs sans hébergement, ...)

Après discussion avec les services du Département, le contrat sera signé au second semestre 2022.

Fonctionnement de la ligne de trésorerie

En février 2022, une ligne de trésorerie de 1 200 000 € a été remboursée par la mobilisation d'une nouvelle ligne de trésorerie. Les disponibilités actuelles sont limitées et ne permettront pas d'acheter le terrain de Longairoux par exemple.

Pour le budget principal, la dette en cours prend fin en 2025 pour un capital restant dû de 482 419 € au 31/12/2021.



Le projet de stade de Saint-Cernin, dont quelques subventions restent à percevoir (environ 350 000 €), a été autofinancé à hauteur d'un million d'euros et a donc grevé les disponibilités de la collectivité.

Aux fins de remboursement d'une partie de la ligne de trésorerie et de permettre l'acquisition des terrains pour la réalisation de la base de loisirs et du camping à Longairoux, il est proposé de recourir à l'emprunt pour se doter des disponibilités nécessaires.

➔ **Les élus valident à l'unanimité le recours à l'emprunt pour un montant de 1 000 000 € pour le budget principal.**

Office du tourisme - Taxe de séjour - Création d'une régie de recettes

L'acquisition d'un nouveau logiciel par l'Office du Tourisme pour la gestion de la taxe de séjour et notamment le paiement en ligne va obliger à la création d'une régie de recettes dite prolongée qui est un aménagement du principe de recouvrement spontané des recettes par un régisseur qui lui permet d'adresser une relance à un usager lorsque le règlement au comptant n'a pas été effectué spontanément à la régie.

Le régisseur pourrait être la directrice de l'Office de tourisme de Salers et elle serait désignée par arrêté.

➔ **Les élus valident à l'unanimité la création de la régie de recettes pour la perception de la taxe de séjour et autorise le président à désigner, par arrêté, la directrice de l'Office du tourisme, régisseur de cette régie de recettes.**

Office du tourisme - Taxe de séjour - Modification des périodes de recouvrement de la taxe de séjour.

La mise en place du nouvel outil doit s'accompagner de la modification du rythme des déclarations des logeurs (courrier ou internet) et de celui de leur règlement comme suit :

« En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre »

➔ **Les élus valident à l'unanimité la modification des périodes de recouvrement de la taxe de séjour.**

SEM Salers Développement - Apport en compte courant d'associé

La situation financière actuelle de la SEM ne lui permet pas d'honorer les diverses prestations de commissaire aux comptes, d'expert-comptable et d'avocat. L'arrêté des comptes en cours permettra de mieux connaître sa situation financière. Il est fort probable que le commissaire aux comptes alertera par courrier le Président de la SEM des faits qui peuvent compromettre la continuité de son activité. Il l'invitera à prendre des mesures correctives et s'il constate que ces décisions ne permettent pas d'améliorer la situation, il informera le président du tribunal de commerce.

Une première mesure pour permettre le paiement des diverses factures, est d'opérer un apport en compte courant d'associé (montant à définir) qui va nécessiter la tenue d'un Conseil d'Administration de la SEM et d'un Conseil communautaire. Le cabinet Fidal sera chargé de mener à bien cette opération.

➔ **Les élus émettent un avis favorable à cette proposition d'apport en compte courant d'associé et demandent de mener la réflexion sur la dissolution de cette SEM.**

Assainissement de la commune de Saint Bonnet de Salers

Le président expose le projet de réalisation de deux STEP sur la commune de Saint Bonnet de Salers. Une station domestique pour la gestion des effluents des habitants et une STEP spécifique pour le traitement après pré traitement des effluents de la coopérative laitière. La situation actuelle de la coopérative laitière est évoquée rapidement.

➔ **Les élus souhaitent l'envoi d'un courrier à la coopérative laitière afin de retracer l'historique du partenariat avec la communauté et notamment en ce qui concerne les accords au niveau du loyer.**

Enfance Jeunesse – Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Le président rappelle que l'association de la FAL n'assurera plus la gestion du CLSH de Saint-Cernin et Saint-Martin-Valmeroux à compter de 2023.

Cette situation va obliger la communauté de communes à prendre la compétence et à assurer cette mission à l'avenir. La question se pose pour les communes de Pleaux et Anglards de Salers pour lesquelles l'association Familles Rurales assurent la mission de bonne manière.

Si la compétence devait être prise, comment sera-t-elle exercée et avec quels partenaires. La question des locaux et des moyens humains et financiers doit être posée rapidement.

3. Marchés publics

Parc de Loisirs Nature en Forêt au Pont des Eaux sur la commune du Falgoux

- Actualisation des prix du marché pour la réalisation du parc accrobranche

En 2018, la Communauté de Communes du Pays de Salers a publié un appel d'offres pour la conception, la fourniture et la réalisation du Parc de Loisirs Nature en Forêt au Pont des Eaux sur la commune du Falgoux.

L'offre de la SARL Arboricorde a été retenue pour un montant total de 445 000.00 € HT selon la répartition suivante :

- Tranche ferme (étude de conception) : 5 600.00 € HT
- Tranche optionnelle (fourniture et pose) : 439 400.00 € HT

L'offre de la SARL Arboricorde a été rédigée au mois de novembre 2018. L'ordre de service de la tranche optionnelle a été notifiée à l'entreprise en avril 2021.

Aujourd'hui, en raison du contexte général d'inflation accentuée par la crise sanitaire, l'entreprise est confrontée à une forte hausse du prix des matières premières et sollicite la Communauté de Communes du Pays de Salers pour prendre en charge ces surcoûts.

L'article 3 de l'acte d'engagement prévoit que le prix est ferme actualisable. De plus, il est stipulé que « conformément à l'article 18 du décret n°2016-360, ce prix sera actualisé si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution des prestations et l'actualisation se fera aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de trois mois à la date de début d'exécution des prestations ».

Le marché public ne comportant pas de clause de variation des prix, l'actualisation se fera, par défaut, en appliquant des coefficients établis à partir de l'index de référence. L'actualisation des prix concerne majoritairement les travaux pour les bâtiments, l'index retenu sera donc le BT01.

La formule mise en œuvre sera la suivante :

Prix nouveau = prix initial x (indice à la date de début des prestations – 3 mois) / indice de la date de fixation du prix dans l'offre, avec un prix initial de 439 400.00 € HT, un indice du mois janvier 2021 de 114.4 et celui de novembre 2018 de 109.7.

Le nouveau montant de la tranche optionnelle sera donc de 458 225.71 € HT, soit une augmentation de 18 825.71 € HT.

➔ **Pour information des élus.**

- Marché aménagement du Site par l'entreprise CROUTE - Lots 2 & 3 - Avenant marchés de travaux

Lot 2 : Avenant n°3 pour la réalisation d'un abri non prévu initialement = 1 564.00 €

Lot 3 : Avenant 2 pour disposer d'un tarif unitaire pour la pose d'un drain de diamètre 100 (modification du bordereau de prix)

➔ **Pour information des élus.**

- Curage de Filtres plantés de roseaux - Groupement de commande

Création d'un groupement de commande avec les communes du Rouget-Pers et de Siran pour des opérations de curage, de transport et de traitement de boues, de remise en état de filière et de création de système d'ennoyage (pour faciliter l'entretien d'un filtre).

La communauté sera coordonnateur du groupement et Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) accompagnera la collectivité avec une convention d'Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) de 2 200.02 €HT pour 6 jours de travail.

Ouvrages concernés : Filtres plantés de roseaux de Girgols bourg et de Bourcenac

➔ **Les élus décident de l'adhésion au groupement de commande, approuvent la convention constitutive du groupement de commandes désignant la communauté coordonnateur et l'habilitant à signer et à notifier les marchés, engagent la collectivité à payer les prestations correspondant à sa part de prestations,**

autorisent monsieur le président à signer la convention constitutive de groupement et celle pour la mission d'assistance par le CIT.

- Opération de revitalisation du territoire - Étude stratégique et pré opérationnelle - Lancement de la consultation

Le coût de cette étude est estimé à 20 000 €HT et son financement est accompagné à hauteur de 50% par la banque des territoires. La consultation va être lancée dans les prochains jours.

→ Pour information des élus.

- Base de loisirs de Longairoux - Attribution marché maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un camping et la construction d'une base de loisirs nautiques Longayroux (Pleaux)

La consultation concernait un marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un camping et la construction d'une base de loisirs nautiques à Longayroux. Il s'agit d'un marché passé sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché comporte 2 lots (Lot 1 : réhabilitation du camping et Lot 2 : construction d'une base de loisirs nautiques)

Pour mémoire, la consultation a été lancée le 18/02/2022 pour une remise des offres le 18/03/2022 à 12h00.

3 plis ont été déposés et ouverts le 21/03/2022 à 14h00 et la Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 28/03/2022 à 17h30.

A l'issue de l'analyse des offres et du classement qui en résulte, le groupement BONNET & TEISSIER ARCHITECTES présente l'offre la mieux disante pour les 2 lots au regard des critères énumérés dans le règlement de consultation des entreprises.

→ Les élus entérinent l'attribution faite par la CAO et autorisent monsieur le Président à signer et notifier le marché.

4. Affaires diverses

Bornes de recharge véhicules électriques

Le Département du Cantal sollicite les territoires pour réaliser un maillage homogène en bornes de recharge de véhicules électriques. Le diagnostic réalisé fait apparaître un déficit sur l'axe de la départementale 922 entre Saint-Martin-Valmeroux et Saint-Cernin.

L'implantation d'une borne sur la zone d'activités des 4 routes améliorera donc ce maillage. L'investissement sera porté par la Communauté de Communes avec un financement de 50% de la Région. Nous solliciterons également le SDEC.

→ Les élus valident ce principe

Conception de circuit VTT/VTTae

C'est la poursuite de la création de sentiers VTT aux fins d'amélioration du maillage existant. L'école MCF Volcan du Cantal propose de concevoir 6 circuits (passage par les bornes de recharge installées en avril) pour une enveloppe renégociée de 4 900 € TTC.

Le coût du projet d'aménagement de la signalétique est de 27 390 € HT financé par le Département à 40% dans la limite de 10 000 €

➔ **Les élus valident ce principe**

Association Dériv'chaines : Demande de participation pour entretien des chemins VTT

L'association, anciennement implanté sur le territoire, mais actuellement installé sur celui d'Aurillac demande une aide pour l'organisation d'une manifestation qui doit avoir lieu en septembre 2022.

➔ **Les élus ne souhaitent pas accompagner financièrement ce projet**

Point sur le calendrier :

- Conférence des Maires le 4 avril – 20h00 à Saint Illide
- Conseil Communautaire le 11 avril – 20h00 à Ally

La séance est levée à 20h15